



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 125768

Texte de la question

M. Jean-Marc Lefranc interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modalités de la convention AERAS, celle-ci permet de s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé. Malgré les engagements tenus (mise en place de la convention AERAS et modification le 1er février 2011) par le Président de la République qui souhaitait que chacun puisse accéder aux prêts, en dépit de sa maladie, des difficultés demeurent pour les personnes souffrant de maladies pour emprunter sans une importante surprime d'assurance. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Lefranc](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125768

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 200

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)